

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_076
Convention avec
ORANGE pour la
dissimulation des
réseaux de
communications
électroniques rue du
Maréchal Juin

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

27

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

16 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le huit septembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Monsieur HERNANDEZ
Madame ROUIL représentée par Madame BETIZEAU
Madame LAPEYRADE TISON représentée par Monsieur MOREL

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame RENOULEAU

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité,

**CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA DISSIMULATION
DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES RUE DU
MARECHAL JUIN D17-54-22-149435**

Madame ADOLPHE, adjointe, informe le conseil municipal que des travaux d'enfouissement des câbles de communications électroniques sont envisagés par la société ORANGE en même temps que les travaux d'enfouissement des réseaux d'alimentation électrique rue du Maréchal Juin.

A cet effet, il est nécessaire de passer la convention n° D17-54-22-149435 – Dossiers SDEER ER 421-1009 / GC 421-1007 afin de fixer les conditions techniques et financières de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la convention n° D17-54-22-149435 avec la société ORANGE,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 15 septembre 2022
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,



N. AFONSO CORREIA